



# CONGRÈS NATIONAL MONTPELLIER 2021



du 29 mars au 2 avril

## TEXTES PRÉPARATOIRES



## LE CONGRÈS DU SNES-FSU DEVRAIT SE TENIR À MONTPELLIER DU 29 MARS AU 2 AVRIL 2021

Il sera précédé, dans chaque académie, par un congrès organisé par la section académique. Ces travaux n'auront de véritable intérêt que s'ils prennent en compte l'avis de l'ensemble des syndiqués, pour mener aux décisions finales du congrès national. Les sections d'établissement, les S1, ont un rôle décisif à y jouer. N'hésitez pas non plus à solliciter des militants de vos sections départementale, académique et nationale pour participer à la discussion.

Vous trouverez, dans ce supplément à *L'US*, les rapports préparatoires élaborés par la direction nationale qui sont soumis aux syndiqués et seront débattus dans les congrès académiques puis dans le congrès national. Le choix a été fait cette année de proposer quatre thèmes avec des écritures resserrées s'appuyant sur le corpus revendicatif du SNES-FSU qui figure en ligne. Par ailleurs, quatre zooms sont soumis au débat. Leur existence vient des thématiques qui y sont abordées : elles sont transversales par rapport à celles des thèmes. Enfin, le congrès aura à s'exprimer sur des modifications des statuts du SNES-FSU.

À chacun d'entre nous, à chaque section syndicale d'établissement de se saisir de ces rapports préparatoires, d'en débattre et d'élaborer des contributions écrites, d'assurer une représentation dans les congrès académiques.

Un espace dédié au congrès est ouvert sur le site et est accessible dans la rubrique « Le SNES-FSU/La vie du SNES-FSU ». Il contient ce document, les mandats des congrès précédents (Grenoble, Marseille...).

Pour participer au débat préparatoire, vous pouvez adresser vos contributions sur chaque thème, sur chaque zoom comme sur les modifications statutaires, en précisant le thème concerné, à l'adresse [contributions@snes.edu](mailto:contributions@snes.edu). Elles seront publiées en ligne par ordre d'arrivée.

Pour faciliter leur appropriation par les syndiqués, il est indispensable de limiter les contributions à 3 000 signes.

Bons débats à toutes et à tous.

Frédérique Rolet, secrétaire générale du SNES-FSU

### THÈME 1

Donner du sens au second degré 3

### THÈME 2

Métiers et établissements : pour des personnels revalorisés et reconnus 9

### THÈME 3

Développer les solidarités, promouvoir des alternatives économiques et sociales 14

### THÈME 4

Pour un syndicalisme rénové, renforcé et moteur du progrès social 18

---

Propositions de modifications statutaires 22

Définition des sigles et acronymes 23

# THÈME 1

## Donner du sens au second degré



R A P P O R T E U S E S - R A P P O R T E U R S

ERIC BOCZKOWSKI, SANDRINE CHARRIER, CLAIRE GUEVILLE,  
ANNE-SOPHIE LEGRAND, JULIEN LUIS, VALÉRIE SIPAHIMALANI

### SOMMAIRE

#### INTRODUCTION

- Quel cadre au projet éducatif du SNES-FSU ? p. 3

#### UNE FORMATION ET UNE QUALIFICATION POUR TOUS

- Fiche 1 Collège : recentrer l'effort sur les apprentissages p. 4
- Fiche 2 Le baccalauréat marqueur national d'un lycée diversifié p. 5
- Fiche 3 Former et qualifier après le bac et tout au long de la vie p. 5
- Fiche 4 Inclusion : la généralisation p. 6
- Fiche 5 Allocation progressive des moyens p. 6

#### LE DÉFI D'ENSEIGNER AUJOURD'HUI

- Fiche 6 Cadre national, liberté professionnelle et pédagogique p. 7
- Fiche 7 Numérique p. 7
- Fiche 8 Un cadre pour la scolarité p. 8
- ZOOM Éducation prioritaire p. 8

### INTRODUCTION

## Quel cadre au projet éducatif du SNES-FSU ?

**0.0.** Le SNES-FSU a des objectifs en termes de démocratisation du système éducatif et de revalorisation des métiers. Notre expertise de praticiens et le débat collectif nous amènent à produire des outils d'analyse et d'orientation ayant valeur de cadre de travail et de proposition d'un projet éducatif connecté au terrain.

**0.1.** Le choix historique de notre syndicat majoritaire est de chercher à améliorer conjointement la formation des élèves et les conditions d'exercice du métier des personnels. De fait, l'un et l'autre sont liés. Faire évoluer le système a nécessairement un impact sur le métier et ses cadres : niveaux d'enseignement, nombre de classes, définition de nos services en heures hebdomadaires d'enseignement, nombre de postes et par conséquent compléments de services, disponibilité des équipes pluri-professionnelles, fluidité du mouvement... Ce projet nécessite aussi un travail avec nos collègues pour porter nos orientations (scolarité à 18 ans, principe de l'éducabilité de tous assise sur l'acquisition de contenus réellement formateurs et émancipateurs), pour montrer qu'elles ne relèvent pas de l'utopie, mais prendront du temps à se concrétiser, car elles supposent un certain nombre de conditions en termes de formation, amélioration des conditions d'étude et de travail, confiance dans les personnels, etc.

**0.2.** Ce projet s'inscrit dans un cadre d'action plus large pour une société plus égalitaire. De fait, l'école a sa faculté d'action propre mais subit aussi les effets des inégalités, des ségrégations sociales et territoriales, et plus récemment des attaques contre la laïcité. Les choix d'Emmanuel Macron vont dans le sens d'un abandon des personnes les plus fragiles et d'un renoncement à élever le niveau de qualification de la jeunesse. Les mesures prises par le ministre Blanquer dessinent une école néolibérale aux établissements toujours plus autonomes, aux personnels muselés soumis aux prescriptions et aux élèves renvoyés à des parcours individualisés/personnalisés et rendus ainsi responsables de leur destinée scolaire. Ce modèle remet en cause la structuration des études autour de l'acquisition de diplômes et de qualifications. L'ambition pédagogique nécessite un débat serein, à long terme, une continuité libérée des pressions de l'actualité politique et ponctuelle, dans la conscience des limites de son champ d'action.

**0.3.** Comme dans la majorité des pays, le collège français scolarise ensemble les élèves de 10 à 16 ans en confortant leur entrée dans les disciplines. Le problème majeur de la France, pointé par les études internationales comme nationales sont les inégalités sociales de réussite scolaire. La nécessité de l'éducation prioritaire, solution

» SUITE PAGE 4

historique, perdue, mais ne suffit pas. La classe est l'enjeu éducatif en collège (effectifs, mixité sociale et scolaire, programmes, diversification des pratiques) ainsi que le métier (donner aux professionnels les moyens de réfléchir à leurs pratiques et de les faire évoluer, travailler la relation avec les familles).

**0.4.** En lycée, notre projet de voies et séries aux enseignements disciplinaires construits en complémentarité est cohérent et répond aux exigences de démocratisation. Le baccalauréat doit demeurer la clé de voûte du système.

**0.5.** En définitive, le projet éducatif du SNES-FSU s'appuie sur des exigences et des propositions concrètes et cohérentes, qui font sens pour l'ensemble des personnels et des situations d'exercice :

- ▶ l'école publique laïque est une des missions majeures du service public ;
- ▶ la mixité sociale à l'école est une condition nécessaire à l'apprentissage de la vie en société ;
- ▶ le rôle du second degré est de bâtir une culture commune ambitieuse et soucieuse de la construction du citoyen, permettant l'épanouissement de chacun ainsi que l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle ;
- ▶ le second degré doit offrir une formation initiale débouchant sur des qualifications de haut niveau reconnues collectivement par des diplômes nationaux ;
- ▶ tous les élèves sont capables de réussir et le lycée doit se fixer comme objectif de pouvoir amener au baccalauréat l'ensemble d'une génération. En conséquence il faut porter la scolarité obligatoire à 18 ans ;
- ▶ l'inclusion scolaire est de droit : tous les élèves à besoins éducatifs particuliers doivent pouvoir accéder à une forme de scolarisation (classe ordinaire ou à distance, dispositif, structure...);

▶ le baccalauréat organisé sous la forme d'épreuves nationales terminales et anonymes, garantissant l'égalité de traitement de tous les candidats, doit rester le premier grade universitaire, et la seule condition pour pouvoir s'inscrire dans l'enseignement supérieur ;

▶ le second degré, structuré en disciplines scolaires de la Sixième à la Terminale, forme un tout. Les disciplines sont des regards complémentaires sur le monde qui permettent d'accéder à des savoirs et modes de pensée spécifiques, de structurer la pensée et le raisonnement ;

▶ les enseignants sont concepteurs de leur métier, de leurs démarches et pratiques pédagogiques ;

▶ les formations doivent reposer sur des programmes annuels et des horaires hebdomadaires nationaux ;

▶ les effectifs des classes doivent être limités avec au maximum pour le collège à 24 élèves (20 en REP), pour le lycée à 25 en Seconde et 30 dans le cycle terminal, avec des dédoublements dans toutes les disciplines et inscrits dans les horaires nationaux, donc non soumis à l'autonomie de l'établissement ;

▶ les spécificités territoriales (ruralité, zones socialement défavorisées...) doivent être reconnues et des moyens alloués en fonction d'indicateurs nationaux transparents et concertés ;

▶ en l'état actuel du système, la labellisation Éducation prioritaire doit perdurer, avec des critères et une carte nationale ;

▶ les personnels de vie scolaire (CPE, AED), d'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) et les Psy-ÉN doivent être présents partout en nombre suffisant.

Ce projet nécessite une politique éducative démocratique, ambitieuse et des choix budgétaires qui permettent sa mise en œuvre.

## Fiche 1

### Collège : recentrer l'effort sur les apprentissages

**1.1.** Le collège subit en continu des réformes d'ampleurs variées dont les lignes de force sont l'idéologie de l'autonomie et l'adéquationnisme, dans un contexte de diminution des moyens. Le sens des métiers se perd dans une course sans fin à la gestion de la pénurie et de la nouveauté.

**1.2.** L'accumulation de ces injonctions a deux conséquences. Les inégalités et la concurrence entre les disciplines et entre les établissements sont renforcées. L'objectif d'une scolarité commune pour une culture commune est perdu de vue.

**1.3.** Pour le SNES-FSU, le bilan de fonctionnement du collège depuis 2016 impose une simplification des différents dispositifs, un cadre national des horaires,

programmes et options. Ce cadre doit permettre de recentrer l'effort de la communauté éducative sur les apprentissages.

**1.4.** Au-delà des questions structurelles et de moyens, le SNES-FSU doit réaffirmer les objectifs de cet espace commun de scolarisation. S'il est la continuité du premier cycle et prépare au lycée, le collège doit dépasser ces deux aspects et trouver sa juste place. Par une réflexion sur les objectifs et les contenus de formation, le SNES-FSU impulsera une nouvelle ambition pour un collège qui mette tous les élèves en situation de s'approprier une culture commune, ouverte et émancipatrice, leur permettant, au-delà de la construction de la personne, de « faire société ».

## Le baccalauréat marqueur national d'un lycée diversifié

**2.1.** Le baccalauréat doit être le marqueur de l'acquisition d'une culture commune et doit permettre de poursuivre des études supérieures. Cette reconnaissance identique sur tout le territoire impose un cadrage national des formes et contenus des épreuves qui doivent valider l'ensemble du parcours des élèves.

**2.2.** Pour répondre à ce besoin de diversification, le lycée doit être organisé en voies et en séries permettant à chacun de trouver une formation adaptée à son projet.

**2.3.** Pour la voie générale, le SNES-FSU propose la mise en place de séries à partir des combinaisons d'enseignements, aux contenus élaborés en cohérence les uns avec les autres, offrant des poursuites d'études étendues et identifiées. Une offre conséquente d'options obligatoires au choix, financée, devrait être mise en place pour enrichir la culture acquise.

**2.4.** Pour les séries technologiques, il faudra réhabiliter la démarche technologique en donnant une place centrale au projet. Ces projets, finalisés par des réalisations, seront défendus en épreuves orales terminales.

**2.5.** Des synergies entre les enseignements technologiques et les disciplines scientifiques ou de sciences sociales devraient être construites dès l'élaboration des programmes de formation. Elles contribueraient à la construction d'une culture commune.

**2.6.** Des dispositifs de passerelles doivent être pensés en particulier en fin de Première permettant aux jeunes de changer de séries ou de voies. Le SNES-FSU travaillera cette question, qui dépasse les seules voies générales et technologiques, avec les autres syndicats du second degré de la FSU.

**2.7.** La classe de Seconde devrait permettre aux jeunes à la fois de se confronter à des domaines inconnus, d'expérimenter leurs choix, et d'acquérir de nouveaux savoirs. La carte d'options doit être riche et certaines pourraient avoir un caractère obligatoire, comme par exemple les options technologiques.

## Former et qualifier après le bac et tout au long de la vie

**3.1.** Contrairement au discours institutionnel selon lequel l'entrée dans le supérieur est facilitée par Parcoursup et la réforme du lycée, le calendrier du baccalauréat aura des incidences graves pour les poursuites d'études dans le supérieur.

Le SNES-FSU continue à exiger une remise à plat de Parcoursup afin de limiter le caractère sélectif de l'accès aux formations supérieures.

**3.2.** La réforme impose une adaptation des CPGE au nouveau lycée. Pour le SNES-FSU, la nouvelle filière MP2I-MPI doit se mettre en place avec des moyens dédiés pour accompagner l'augmentation du nombre de bacheliers et ne pas fragiliser les structures déjà existantes. Les nouvelles classes ECG doivent obtenir les moyens suffisants pour offrir des parcours diversifiés sans mettre en danger les postes.

**3.3.** Les classes de BTS doivent être développées, sous statut d'étudiants, en conservant un accueil diversifié de bacheliers généraux, technologiques et professionnels, et permettre des poursuites d'études aux plus hauts niveaux.

**3.4.** Des professionnels de l'orientation et de la psychologie des jeunes devraient être présents dans les

Commissions professionnelles consultatives (CPC) en complément des représentants des enseignants qui sont les seuls à pouvoir y apporter leur expertise en ingénierie des formations.

**3.5.** Afin d'être force de proposition pour améliorer l'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur et leur réussite, le SNES-FSU continuera à travailler avec les syndicats du second degré de la FSU et le SNESup dans le but de construire des mandats coordonnés.

**3.6.** Au-delà de la formation initiale, il faudra renforcer le service public de la formation tout au long de la vie, dont les GRETA. Les enseignants doivent pouvoir partager leur service entre formation initiale des jeunes, formation des adultes et accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

**3.7.** La loi permet aux GRETA de développer des formations initiales pour des jeunes sous statut de salariés-apprentis, notamment en BTS. Il importe que les enseignants puissent reprendre la maîtrise de ces parcours. Les formateurs des parcours en apprentissage doivent pouvoir se syndiquer à la FSU. Cette évolution doit être travaillée avec les syndicats de la fédération.

## Fiche 4

### Inclusion : la généralisation

**4.1.** La présence d'élèves à besoins éducatifs particuliers est devenue le quotidien de la classe ordinaire. La prise en charge pédagogique continue d'être compliquée. La demande du SNES-FSU de baisse des effectifs des classes est plus que jamais d'actualité.

**4.2.** Le SNES-FSU rappelle son attachement à la scolarisation de l'ensemble des jeunes. La diversité des besoins demande que soit maintenue la diversité des possibilités d'accueil : classe ordinaire, mais aussi dispositifs et structure (Ulis, Upe2a, SEGPA, EREA, ULE en prison, SESSAD, UE, UEE, CNED...). Loin de toute idéologie, doit être privilégiée la modalité convenant à l'élève, ce qui suppose un maillage territorial de proximité et un suivi permettant à l'élève de passer sans attente d'une moda-

lité à l'autre selon l'évolution de ses besoins. Les personnels spécialisés, ainsi que les AESH, doivent être recrutés en nombre suffisant. L'ensemble des personnels doit être formé : un plan national de formation dans la durée et abordant l'ensemble des thématiques est nécessaire.

**4.3.** Des outils d'accompagnement au quotidien se développent peu à peu (plateforme, livret de suivi des élèves). Il demeure une difficulté importante : comment évaluer les élèves à BEP ? Comment tenir compte de leurs difficultés alors que les exigences des diplômes ne sont souvent pas cohérentes avec les aménagements de scolarité possibles ? Le SNES-FSU demande que soit menée une réflexion sur le sujet, de l'élaboration des contenus d'enseignements à leur évaluation.

## Fiche 5

### Allocation progressive des moyens

**5.1.** Depuis longtemps et de façon plus généralisée depuis 2014, une allocation progressive des moyens s'est mise en place dans les académies, qui classent les établissements dans plusieurs catégories. Les actuels REP et REP+ sont souvent regroupés dans deux d'entre elles.

**5.2.** Dans un cadre de relance budgétaire de l'Éducation nationale, une fois les établissements dotés pour fonctionner selon des grilles horaires nationales et des seuils d'élèves par classe, une dotation complémentaire

suffisante et progressive doit leur être allouée, graduée selon le niveau de difficulté sociale et scolaire des élèves, et non selon des projets ou contrats.

**5.3.** L'objectif est de réduire les effets de seuil entre des établissements qui auraient des critères proches, notamment à l'intérieur et à l'extérieur de l'éducation prioritaire. L'usage des différents indices (positionnement social, éloignement, etc.) doit être transparent et faire l'objet d'un dialogue social.

## Cadre national, liberté professionnelle et pédagogique

**6.1.** Les inégalités sociales explosent suite aux politiques économiques menées ces dernières années et à la crise du coronavirus. L'éducation est plus que jamais une protection contre la misère.

Or le service public d'éducation est actuellement désorganisé par la multiplication de politiques opportunistes : ruralité, ville, quartiers sensibles, cités éducatives, expérimentation CLA (Contrats locaux d'accompagnement). Ces politiques à gestion locale conduisent à une mise en concurrence délétère des établissements et des personnels. Elles génèrent de la bureaucratie, consomment l'énergie des équipes et détournent le système de son objectif premier : la formation des élèves.

Le service public d'éducation doit assurer un cadre national fort et ambitieux avec des objectifs communs pour la réussite de tous les jeunes, tout en permettant aux personnels d'adapter leurs pratiques à la diversité des élèves. Il nécessite des professionnels concepteurs de leur activité.

**6.2.** Pour le SNES-FSU, ce cadre national doit être transparent et garantir :

- ▶ des grilles horaires en classe entière et en effectifs allégés ;
- ▶ les programmes des différentes disciplines ;
- ▶ les moyens de fonctionnement ;
- ▶ la carte des enseignements et des options, au financement garanti ;
- ▶ les évaluations certificatives, en particulier le DNB et le baccalauréat ;
- ▶ les dotations en personnels,
- ▶ une formation initiale et continue de qualité.

**6.3.** La liberté professionnelle des personnels s'exerce

dans le respect des statuts, des missions, du cadre national. Leur expertise professionnelle doit être reconnue. Les réformes tendent à réduire les personnels à des exécutants. Les prescriptions qui éloignent des tâches essentielles des métiers ou limitent la liberté pédagogique sont toujours plus nombreuses et changent régulièrement. Des outils de contrôle se multiplient. Ces éléments génèrent des empêchements de travailler qui ont pour effets débordement, insatisfaction, augmentations des conflits et perte de sens.

**6.4.** Les professionnels doivent pouvoir définir et adapter une partie de leurs objectifs, méthodes, pratiques, modalités d'évaluation, et avoir la liberté de s'exprimer sur ces sujets.

Pour cela, il faut qu'ils disposent de :

- ▶ connaissances, pratiques, savoir-faire adossés à la recherche, ouverts et diversifiés, dès la formation initiale puis prolongés et actualisés par la formation continue pour leur permettre de faire des choix éclairés ;
- ▶ l'accès aux résultats de la recherche et aux débats qui peuvent exister en son sein ;
- ▶ la possibilité de partager les pratiques professionnelles individuelles dans le cadre d'échanges, sur le temps de service et dans le cadre de la formation continue, afin de constituer une expertise professionnelle collective dans laquelle chacun est libre de puiser ;
- ▶ l'absence de pressions issues de changements successifs à adopter dans des délais insuffisants.

**6.5.** Le SNES-FSU demande que soit abandonnée toute emprise des collectivités territoriales sur le fonctionnement pédagogique des établissements et que soient mises à plat les compétences des différentes collectivités.

## Numérique

**7.1.** Nos mandats de Rennes (fiche 8) sur les technologies numériques restent valides dans un contexte

d'extension de leur usage et d'une promotion inconséquente du ministère.

## Fiche 8

### Un cadre pour la scolarité

**8.1.** Le SNES-FSU porte pour les élèves un projet éducatif ambitieux dans toutes ses dimensions : socialisation, citoyenneté, autonomie, qualification, insertion sociale et professionnelle. L'ensemble des personnels y contribue, notamment les CPE et les Psy-ÉN.

**8.2.** Internat : le plan internat version Blanquer, d'inspiration libérale, renonce à l'ambition de qualité pour tous en instaurant un système à deux vitesses. Il crée autour de l'internat des métiers spécifiques percutant directement le métier de CPE. Pour le SNES-FSU, une politique ambitieuse doit se traduire par une action publique à l'intention de tous. Il revendique une rénovation des internats pour améliorer partout les conditions matérielles d'accueil et leur dotation d'un encadrement éducatif et pédagogique de qualité.

**8.3.** Les élèves doivent pouvoir être suivis et accompagnés par des Psy-ÉN EDO pour favoriser leur développement psychologique et social, leur réussite scolaire et l'élaboration de leurs projets.

La création d'une fonction de référent orientation vise à transférer aux professeurs et CPE des missions des Psy-ÉN. Elle va de pair avec la subvention par le ministère d'organismes privés sur le terrain de l'orientation et avec la transformation des missions de l'ONISEP, qui devient la chambre de labellisation. Le SNES-FSU s'oppose à toute tentative de placer les Psy-ÉN en position de prestataires de service ou de conseillers techniques.

## ZOOM

### ÉDUCATION PRIORITAIRE

RAPPORTEUSES - RAPPORTEURS

ANNE-SOPHIE LEGRAND, HERVÉ MOREAU,  
FRÉDÉRIQUE ROLET, EMMANUEL SÉCHET

Les statistiques nationales et internationales indiquent que les élèves vivant dans des territoires concentrant les plus grandes difficultés sociales progressent moins dans les apprentissages que les autres.

Cette situation justifie que tout établissement accueillant massivement ces élèves bénéficie d'un environnement de travail permettant de renforcer l'ensemble de la prise en charge de leur scolarité :

- des classes aux effectifs allégés ;
- des vies scolaires étoffées ;
- des équipes pluriprofessionnelles complètes et à temps plein ;
- de la pérennité dans le fonctionnement des établissements : des moyens et des équipes stables. Comment favoriser l'affectation et le maintien de personnels expérimentés ?
- la possibilité pour les équipes d'accéder à une formation pédagogique, didactique et éducative qui répondent à leurs besoins.

Faut-il développer des dispositifs spécifiques d'aide et d'accompagnement des élèves ? Des projets ? Quel travail commun entre premier et second degré, les difficultés scolaires se construisant tôt dans la scolarité ?

La reconnaissance des particularités des métiers en éducation prioritaire, par exemple un travail plus approfondi avec les familles, justifie l'élargissement de la pondération REP+ à l'ensemble de l'éducation prioritaire. De même, tous les personnels doivent bénéficier des primes : AED, AESH...

Des indicateurs socio-économiques nationaux et transparents doivent être établis.

Ce cadre doit faire entrer tout établissement, collège ou lycée, dont les indicateurs en relèvent, dans l'éducation prioritaire.

Des règles de transition sur quelques années doivent être établies pour permettre à tout établissement appelé à sortir de l'éducation prioritaire de s'organiser.

## Métiers et établissements : pour des personnels revalorisés et reconnus

R A P P O R T E U R S

CHRISTOPHE BARBILLAT, ALAIN BILLATE,  
GRÉGORY FRACKOWIAK, XAVIER MARAND, THIERRY MEYSSONNIER,  
EMMANUEL SÉCHET, ERICK STAËLEN

### INTRODUCTION

Le projet d'école de J.-M. Blanquer s'inscrit dans la droite ligne de celui du gouvernement de faire de l'État une entreprise où les dirigeants décident seuls des orientations prises et des modalités de gestion de l'entreprise et de ses personnels. Ce modèle a montré ses conséquences néfastes dans le secteur privé avec la destruction des collectifs de travail, l'augmentation des maladies liées au travail et donc la perte de compétences. Le gouvernement persiste dans cette direction.

Dans la Fonction publique, la loi « *de transformation de la Fonction publique* » supprime une partie importante des compétences des CAP, importe du privé la dissolution des CHSCT dans les comités techniques et affiche clairement son objectif d'amplifier le recours aux contractuels et leur mise en concurrence avec les fonctionnaires. Dans l'Éducation nationale, la loi « *pour une école de la confiance* » et la mise en place de la réforme des lycées conduisent à une reprise en main par l'institution des métiers et à la transformation du rôle du CA, faisant du chef d'établissement le seul maître à bord de son établissement.

Le facteur commun de toutes ces attaques est l'affaiblissement de la démocratie dans les prises de décisions.

### 1. AUTONOMIE : NOTRE PROJET

Face à la volonté macronienne de finaliser la destruction de l'autonomie des établissements, le SNES-FSU doit populariser auprès des personnels ses propositions pour une autonomie qui, avec le statut et le recrutement sur concours, est un outil de défense de la qualité du service public pour les élèves et des conditions de travail pour les personnels. C'est une bataille de conscientisation, sur ces sujets, que nous devons relever, auprès de l'ensemble de la communauté éducative. Notre projet démocratique, appuyé sur un cadre national exigeant, des personnels renforcés dans la haute idée qu'ils se font de leurs statuts et du service public, doit nous permettre de démontrer le caractère délétère des réformes Macron-Blanquer.

#### 1.1. L'autonomie contre l'école

L'autonomie a déjà été utilisée depuis 30 ans pour déréglementer et mettre en concurrence personnels et établissements, notamment à travers l'autonomie du chef d'établissement et le néomanagement public. Nous assistons depuis trois ans, dans un contexte d'asphyxie du second degré en termes de moyens (suppressions massives d'emplois), au parachèvement de l'œuvre : carte des formations éclatée de plus en plus inégalitaire, tentative de corsetage de l'autonomie professionnelle, définition locale d'horaires et de modalités d'enseignement, limitation drastique des droits des CA (délais réduits, ordre du jour à la main du chef, disparition de la CP ou des prérogatives du CA...). Ces décisions antisociales relèvent de politiques de ségrégation sociospatiales et de méthodes patronales rétrogrades. Le SNES-FSU exige le retrait de toutes ces réformes.

#### 1.2. L'autonomie pour une école ambitieuse

Pour favoriser le traitement égalitaire des élèves par une école ambitieuse, des principes essentiels dans l'autonomie des EPLE doivent être respectés :

- aucun empiètement sur la définition nationale de certaines règles (horaires des élèves, programmes, conditions de rémunération, gestion et d'emploi des personnels, missions définies par les textes statutaires nationaux). Les projets définis localement doivent rester de la libre initiative des personnels, sur la base du volontariat ;
- pilotage par un conseil d'administration au fonctionnement démocratique et aux prérogatives respectées dans le cadre réglementaire ;
- libertés pédagogique individuelle et collective des enseignants. Le conseil d'enseignement rénové, réuni sans tutelle hiérarchique, peut être le lieu de l'exercice de ces libertés ;
- autonomie professionnelle. HMIS, AG, demi-journées banalisées peuvent être l'occasion de trancher les questions transversales qui ne relèvent pas d'autres légitimités (CA, conseil d'enseignement...);
- principes de la laïcité.

Les personnels doivent avoir le temps et les moyens pour débattre et décider des choix pédagogiques et éducatifs liés à l'autonomie telle que nous la voulons. Cette liberté

implique de rompre avec le management. Le SNES-FSU porte un projet de coopération et de solidarité entre les personnels, dans le respect et l'exercice des droits et devoirs de chacun.

## 2. LES PERSONNELS

Le statut garantissait, depuis la loi du 13 juillet 1983, que les personnels « *participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière* ». Ceci représentait une des idées-forces de la conception du fonctionnaire-citoyen qui fonde notre Fonction publique de carrière.

C'est ce que remet en cause le gouvernement par sa loi « *de transformation de la Fonction publique* », méprisant l'expression démocratique des agents. L'objectif est clair : faire reculer les droits des personnels par la réduction drastique des champs d'intervention de leurs représentants. Le SNES-FSU revendique l'abrogation de la loi du 6 août 2019 dite « *de transformation de la Fonction publique* ».

### 2.1. Recrutement - Formation initiale

Les mandats élaborés depuis 2012 sur la place du concours et les prérecrutements restent d'actualité. La crise de recrutement continue particulièrement dans certaines disciplines. La réforme de la formation et des concours ne correspond pas à nos mandats et doit être abandonnée.

#### 2.1.1. CONCOURS ET PRÉRECRUTEMENTS

Pour le SNES-FSU, l'élévation du niveau de recrutement en vue de l'unification des corps dans celui des agrégés et pour une meilleure maîtrise des disciplines à enseigner doit s'accompagner de prérecrutements massifs.

Or, le ministre place le concours en M2, sans aide financière ni prérecrutement. Le dispositif AED prépro, qui n'a pas fait le plein, ne correspond pas à notre définition des prérecrutements. La professionnalisation renforcée dans les nouvelles épreuves risque d'écarter un grand nombre de candidats.

L'épreuve orale d'entretien professionnel doit être abandonnée. Elle rompt avec l'anonymat nécessaire à l'existence d'un concours et contribue au formatage des profils recherchés.

Pour les CPE, le ministère cherche à réorienter le métier par le biais du concours. L'absence de référence à la circulaire de missions de 2015 dans les attendus des épreuves et les modalités de composition de jury sont inacceptables.

#### 2.1.2. MASTER MEEF

Pour le SNES-FSU, la formation en master MEEF doit permettre la maîtrise scientifique des disciplines à enseigner et leur didactique. Les stages d'observation et de pratique accompagnée à tous les niveaux permettent aux étudiants de master MEEF de découvrir le métier. Le master MEEF, dans le cadre du contrat d'alternance, prévoit la mise en responsabilité directe. Le SNES-FSU s'y oppose car, ce n'est pas formateur en soi. C'est un moyen supplémentaire de contraindre l'entrée dans le métier par le recours au contrat.

#### 2.1.3. ANNÉE DE STAGE APRÈS RÉUSSITE AUX CONCOURS

Elle doit s'effectuer à tiers temps sur le service du tuteur pour tous les stagiaires et demeurer une année de forma-

tion dont le contenu peut varier selon l'origine des candidats.

Les Psy-ÉN stagiaires doivent pouvoir réaliser leurs stages de pratique accompagnée en dehors de l'académie du centre de formation.

#### 2.1.4. FORMATEURS

Le SNES-FSU est favorable à l'intervention d'équipes pluricatégorielles dans la formation à l'INSPÉ. Mais y imposer un tiers de formateurs de terrain n'a pas de sens. Les formateurs doivent être recrutés par des commissions *ad hoc* liées à l'INSPÉ.

#### 2.1.5. POUR UN PLAN DE TITULARISATION DE TOUS LES PERSONNELS CONTRACTUELS

Après avoir mis au point mort la résorption de la précarité des personnels enseignants, d'éducation et de psychologie, le gouvernement a enclenché la marche arrière avec la loi de transformation de la Fonction publique qui encourage le recours massif au contrat. Le SNES-FSU continue de réaffirmer les mandats de Grenoble et Rennes. Il exige, en particulier, un plan de titularisation de tous les contractuels en poste ou au chômage.

### 2.2. Formation continue

Elle a fait l'objet de la publication d'un « schéma directeur » qui prétend la rapprocher des personnels en priorisant les formations de proximité. Les thématiques définies, peu centrées sur le métier, servent surtout les orientations ministérielles. Les personnels et leurs représentants au sein des CTA et des CAF doivent être associés à la construction d'une offre plus large qui favorise le développement professionnel et non la seule mise en œuvre des réformes. Comment rendre effectif notre mandat d'une formation continue de haut niveau tout au long de la carrière ? Doit-on par exemple rendre obligatoire, autant pour l'administration que pour l'agent, un certain nombre de jours de formation par an ? Comment favoriser le développement de collectifs de métiers, associant pairs et chercheurs dans un cadre institutionnel ?

### 2.3. Carrière - Rémunérations

La mise en œuvre des mesures « PPCR » a permis, malgré leurs imperfections, d'avancer dans notre revendication d'amélioration générale des carrières. Reste entière notre revendication d'un déroulement de carrière permettant à tous l'accès, sans barrage de grade, à l'échelle de rémunération revalorisée des professeurs agrégés, comme acté par les mandats du congrès de Rennes. Cela implique de modifier les modalités et la structure de promotion à la classe exceptionnelle, pour la rendre accessible à tous en fin de carrière et d'initier un processus de refonte des grilles indiciaires vers l'unification au sein du corps revalorisé des professeurs agrégés.

La valeur du point d'indice commun à tous les agents publics, fonctionnaires ou non-titulaires et son évolution sont des préoccupations qui se posent en termes identiques pour tous. Cette valeur, unique par la transparence qu'elle assure, par l'évidence de communauté d'intérêt qu'elle montre, doit être indexée sur celle des primes. Développer des primes comme cela a été fait dans d'autres secteurs de la Fonction publique pour individualiser les rémunérations au détriment des collectifs de travail et aussi pour développer la notion de performance ou de mérite est à rejeter. Cela va d'ailleurs à l'encontre du dispositif de transfert prime-points initié par PPCR qui permet la prise en compte de davantage de points d'indice dans le calcul de la pension. La mesure du pouvoir d'achat ne peut s'établir en intégrant des activités supplémentaires rémunérées par des indem-

nités qui tenteraient de masquer, sans grand succès d'ailleurs, les pertes subies depuis les différentes et longues périodes de gel du point (juillet 2010-juillet 2016 et maintenant depuis février 2017). L'écart de plus de 10 % avec l'inflation en 11 ans nécessite aussi l'ajout de points d'indice à l'ensemble des grilles et particulièrement en début de carrière. C'est bien cet indice détenu dans les six derniers mois d'activité qui permet au fonctionnaire, *via* sa pension, la continuation du traitement indiciaire.

Toutes les règles de classement dans nos corps doivent donner lieu à des bonifications d'ancienneté permettant de reprendre les périodes d'activités qualifiées exercées auparavant.

### Indemnités

En complément des mandats de Rennes, le SNES-FSU revendique le doublement de l'ISOE et l'alignement de l'indemnité afférentes des professeurs documentalistes. Le SNES-FSU revendique l'extension du bénéfice de la prime d'équipement informatique aux CPE et professeurs documentalistes.

L'ICA des DCIO doit être revalorisée et l'indemnité de fonction des Psy-ÉN EDO harmonisée sur celle des Psy-ÉN EDA.

### 2.4. Évaluation

Les analyses et mandats du Congrès de Rennes sur les « rendez-vous de carrière » ainsi que la réaffirmation de totale déconnexion entre évaluation professionnelle et déroulement de carrière restent d'entière actualité.

### 2.5. Mobilité

Nos mandats en matière de mutations n'appellent pas de modifications. Le SNES-FSU a obtenu l'amélioration des barèmes de mutation et continue d'agir sur ces sujets. Le ministère de la Fonction publique met l'accent sur la mobilité tant interne aux ministères que vers d'autres, privilégiant la voie du détachement. Quel que soit l'administration d'accueil, le SNES-FSU exige qu'une formation au métier d'accueil soit obligatoirement dispensée lors de la première année de détachement.

Pour nos collègues ayant bénéficié d'un détachement dans un autre ministère et qui n'intègrent pas le corps où ils ont été détachés, quelles garanties le SNES-FSU doit-il exiger pour leur affectation lors du retour dans le corps d'origine ?

Le SNES-FSU s'oppose à la limitation de durée des détachements pour les affectations à l'étranger.

Par ailleurs, la loi de transformation de la Fonction publique a introduit la possibilité de rupture conventionnelle. Ce dispositif issu du privé fragilise le statut. Le SNES-FSU continue de s'opposer à ce dispositif mais, fidèle à son rôle d'accompagnement des collègues, accompagnera ceux qui souhaitent en bénéficier.

### 2.6. Conditions d'emploi et de service

L'action revendicative pour réduire le temps et la charge de travail, améliorer les conditions de travail, se poursuit. Le corpus revendicatif adopté au congrès de Rennes, concernant les conditions d'emploi et de service, les missions particulières, les compléments de service, les TZR, les CPE, les Psy-ÉN, les personnels de la FCA, les professeurs documentalistes, est toujours d'actualité.

L'usage de l'outil numérique doit respecter la séparation entre sphères professionnelle et privée. Des règles nationales doivent être définies pour assurer le droit à la déconnexion et la protection des personnels.

Dans le cadre des discussions imposées par la DGAFP au ministère, sur la qualité de vie au travail, le SNES-FSU fera

valoir sa connaissance réelle des métiers et défendra sur cette question le rôle spécifique des CHSCT.

## 2.7. Les personnels non titulaires

### 2.7.1. CONTRACTUELS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET DE PSYCHOLOGIE, MAÎTRES AUXILIAIRES

Les mandats de Grenoble et Rennes restent d'actualité. Transposant abusivement la perte de compétence des CAP des titulaires aux CCP, la plupart des rectorats ont supprimé les CCP d'affectation qui n'étaient installés que dans la moitié des académies. Les pratiques de déréglementation sont légion : tentative de contournement du droit au CDI, suppression de l'heure d'allègement de service par l'attribution de temps incomplets, frein à la progression indiciaire. Quelles stratégies envisager et comment y parvenir ?

Le SNES-FSU exige un cadrage national de la gestion des contractuels aligné sur les pratiques des académies les plus favorables.

### 2.7.2. AED

La situation des AED ne cesse de se dégrader du fait de l'inadaptation de leur « statut » à leurs missions. La précarité liée au recrutement local, aux contrats courts, à la faiblesse des rémunérations et au manque de personnels est incompatible avec les besoins des établissements en matière d'action éducative.

Dix-sept ans après sa suppression, est-il toujours opérant de faire référence au statut des MI-SE dans nos revendications ?

Ne vaut-il pas mieux mettre en avant un nouveau projet de statut, centré sur les missions et la nécessité de recruter massivement de jeunes adultes dans tous les établissements ? Tout en reprenant l'essentiel des mandats qui restent d'actualité, ce statut pourrait s'adresser plus largement aux « jeunes en formation » qu'aux seuls étudiants et devrait comporter une part importante d'accompagnement vers la vie active. Dans l'immédiat, les mandats rappelés aux précédents congrès restent d'actualité. Un dispositif de remplacement des AED doit-il être envisagé ?

### 2.7.3. AESH

La situation des AESH, tant en termes d'emploi, de rémunération que de conditions de travail reste désastreuse. L'autonomie des recteurs, l'insuffisance des moyens et l'absence de volonté politique d'une réelle valorisation du métier d'AESH en sont les principales causes. Le développement des PIAL, loin d'améliorer les capacités d'accompagnement, ne fait que renforcer les logiques de gestion managériales au détriment des AESH et des élèves accompagnés. Le cadre de gestion des AESH (circulaire du 5 juin 2019) montre ses limites. Le SNES-FSU réaffirme son exigence de création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, seule à même de permettre la nécessaire professionnalisation des AESH et leur sortie de la précarité.

## 2.8. Égalité professionnelle

Le plan national égalité professionnelle du MENJS a été adopté par la FSU en décembre 2020. La déclinaison et la mise en œuvre académique de ce plan national est un enjeu crucial qui doit donner lieu au préalable à une analyse des conditions de travail au cœur des établissements. Les CHSCT doivent prendre toute leur part dans la rédaction, la mise en œuvre et le suivi de ces plans pour les axes qui les concernent (axe 1-4-5 lutte contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles).



## THÈME 2

### 2.9. Santé, sécurité et conditions de travail

#### 2.9.1. HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Avec la fusion des CT et des CHSCT comme avec la transformation du rôle des CAP, le gouvernement vise une réduction des droits des personnels. Cette politique est à rebours de nos analyses et mandats adoptés au congrès de Rennes. Ces derniers restent pleinement d'actualité. Ils s'inscrivent dans le combat du SNES-FSU contre la loi dite « *de transformation de la Fonction publique* » et pour la mise en œuvre d'une véritable politique de santé au travail.

#### 2.9.2. CONGÉS MALADIE, PRÉPARATION D'UN RECLASSEMENT

Le gouvernement a clarifié les conditions de fractionnement du congé de longue durée et adapté les modalités de reconstitution des droits. Il a aussi instauré le droit à temps partiel thérapeutique sans arrêt maladie préalable. Pour le SNES-FSU, il faut aller plus loin pour permettre une véritable prise en compte des besoins des agents victimes d'une pathologie chronique. Par ailleurs, le droit à la période de préparation au reclassement pour les agents placés en inaptitude à leur poste doit être effectif.

#### 2.9.3. SITUATIONS DE HANDICAP

Les mandats de Rennes restent d'actualité.

#### 2.9.4. JOUR DE CARENCE

Le jour de carence ne s'applique plus aux femmes enceintes dès lors qu'elles ont déclaré leur situation de grossesse. Le SNES-FSU se félicite de cette avancée. Il continue de revendiquer l'abrogation du jour de carence pour tous les personnels.

#### 2.9.5. COMMISSIONS DE RÉFORME ET COMITÉS MÉDICAUX

Le SNES-FSU dénonce la fusion des comités médicaux et commissions de réforme qui risque de provoquer l'incompréhension en mélangeant les questions de santé et de santé au travail, même s'il est prévu de maintenir deux modalités de réunion. Le SNES-FSU pèsera pour que la réglementation permette de défendre plus efficacement les agents et pour qu'une différence claire soit instituée entre les deux modalités de réunion de la nouvelle instance.

#### 2.10. Action sociale

Les mandats adoptés au congrès de Rennes restent d'entière actualité.

#### 2.11. Fin de carrières

Conformément aux mandats adoptés au congrès de Rennes, le SNES-FSU demande le rétablissement de la CPA dès 55 ans ; des possibilités d'aménagement de service ; l'ouverture de réelles discussions sur les conditions d'exercice durant toute la carrière et les mobilités professionnelles souhaitées.

## ZOOM

# POUR LE SNES-FSU : LA LAÏCITÉ

RAPPORTEUSES - RAPPORTEURS

GRÉGORY FRACKOWIAK, MATTHIEU LEIRITZ,  
AURÉLIA SARRASIN, VALÉRIE SIPAHIMALANI

La laïcité reste plus que jamais pour le SNES-FSU un principe démocratique essentiel pour construire une société plus libre, égale et fraternelle. C'est pourquoi il confirme ses mandats. La laïcité est aujourd'hui instrumentalisée pour stigmatiser les musulmans, dévoyée par un Président voulant contrôler le culte de ces derniers et rétablir un lien entre les Églises et l'État. Elle est combattue par les réactionnaires, y compris religieux de toutes obédiences opposés à la pleine liberté de conscience qu'elle permet, malmenée par les politiques antisociales favorisant assignations et stigmatisations, contestée au cœur même de l'école.

### Le SNES-FSU défend un principe de liberté

La loi du 9 décembre 1905 proclame la liberté de conscience quelle que soit l'option spirituelle (religieuse ou philosophique) et garantit le libre exercice du culte. Elle organise la séparation des Églises et de l'État et impose que la République ne reconnaisse ni ne soutienne aucun culte sous quelque forme que ce soit. Le SNES-FSU s'oppose à la remise en cause de la loi de 1905. Cette dernière est une condition nécessaire de l'existence d'un espace politique commun préservé de tout cléricalisme ou tentative d'imposer un intérêt particulier au détriment de l'intérêt général.

Des pressions sont exercées sur l'école pour qu'elle en rabatte sur la mise à distance critique que doivent acquiescer les élèves. C'est un des chemins de la perte de la souveraineté populaire détenue collectivement par des citoyens émancipés ; c'est le projet politique de toutes les forces conservatrices.

### Le SNES-FSU combat sans relâche tous les réactionnaires

Il condamne l'instrumentalisation de la laïcité à des fins xénophobes ou de limitation de l'exercice des libertés publiques. L'expression des options spirituelles, doit évidemment rester un droit dans l'espace public. Les intégrismes religieux, qui entendent faire prédominer leur dogme sur la loi, ceux de courants de l'Islam comme l'islamisme politique, ceux des églises chrétiennes, l'entrisme des intérêts privés ou politiques dans l'école doivent être combattus.

Analyser, critiquer, caricaturer, moquer une pensée, un dogme, une idéologie est un droit non négociable.

Le projet de loi gouvernemental « renforcement des principes républicains » comme les récents propos de l'archevêque de Toulouse selon lesquels « *On ne peut pas se permettre de se moquer des religions, on voit les résultats que cela donne* », nous rappellent l'étendue et les prétentions du champ des réactionnaires opposés à la laïcité. Ces derniers sont aussi au cœur du pouvoir. Le président Macron, avec le projet de loi sur les principes républicains, veut revenir à un régime concordataire instaurant un lien entre Églises et État tout en facilitant le financement des cultes. Le SNES-FSU dénonce les dispositions anti-

laïques et attentatoires aux libertés publiques présentes dans cette opération politicienne.

La laïcité rend possible l'exercice réel de la liberté de conscience en créant les conditions pour chacun de réaliser des choix raisonnés. C'est pourquoi l'école publique laïque doit recevoir de l'État les moyens humains et matériels, nécessaires à toutes ses missions. Des citoyens, formés par elle à l'autonomie de pensée reposant sur la raison, peuvent faire obstacle à l'exploitation capitaliste et à toutes les assignations sociales, ethniques, de genre, culturelles, économiques, religieuses.

L'État et ses représentants doivent protéger et soutenir les personnels quand ils sont empêchés d'exercer leurs missions, contestés dans les enseignements des programmes ou menacés. Le SNES-FSU salue à nouveau la mémoire de notre collègue Samuel Paty, assassiné par un intégriste musulman excité par des tenants de l'islamisme politique, parce qu'il exerçait, avec une haute idée de celle-ci, sa mission de service public.

Le SNES-FSU demande un approfondissement de la formation initiale et continue de tous les personnels sur les questions ayant trait à la laïcité, afin que l'école publique soit renforcée dans la mise en œuvre transversale et quotidienne du principe de laïcité. La laïcité scolaire doit permettre à tous les jeunes d'entrer dans une dimension réflexive et critique, dans laquelle, dans le cadre de la loi, leurs questionnements et avis sont légitimes. Son incarnation quotidienne ou dans les enseignements comme l'EMC, ne doit en aucun cas dénaturer la laïcité en la faisant passer pour ce qu'elle n'est pas, une règle disciplinaire ou une doxa parmi d'autres, mais permettre de faire percevoir son utilité pour tous. La multiplication et diversification des manifestations « identitaires » de toutes sortes, dont celles d'appartenance religieuse, s'expriment et parfois de manière violente. Si le dialogue et l'explication sont nécessaires, il faut aussi réaffirmer qu'on ne peut négocier le principe de laïcité. Institution de l'État, l'école publique propage des valeurs démocratiques et humanistes en ne renvoyant pas dos à dos toutes les convictions. Elle ne place pas savoirs, croyances, options spirituelles ou idéologiques sur le même plan.

Nous dénonçons les donneurs de leçons de laïcité qui, au pouvoir, encouragent les partenariats avec des entreprises ou des fondations portant atteinte à la neutralité de l'exercice des missions de service public, ou comme élus financent au-delà des obligations légales l'enseignement privé, voire contournent la loi pour soutenir des établissements sous ou hors contrats.

Un des moyens de combattre toutes les dérives est d'exiger l'application complète du principe de laïcité alors que tant d'entorses lui sont encore faites. Cela doit s'accompagner du retour de politiques sociales ambitieuses et d'investissements dans les services publics. Pour le SNES-FSU, école publique, République laïque et République sociale, sont indissociables. Les mandats adoptés aux précédents congrès sont utiles dans ce combat.



## THÈME 2

## Développer les solidarités, promouvoir des alternatives économiques et sociales

RAPPORTEUSES - RAPPORTEURS

MARYLÈNE CAHOUET, JEAN-MICHEL HARVIER, DANIEL LE CAM,  
HERVÉ MOREAU, AURÉLIA SARRASIN

### INTRODUCTION

Toute crise interroge la capacité d'un État à la surmonter, et donc le modèle de société qui le fonde. La crise du Covid-19 par sa nature et son ampleur exacerbe les multiples crises préexistantes et les tendances lourdes provoquées par plusieurs décennies de politiques néolibérales de plus en plus autoritaires : carence d'investissements publics, croissance des inégalités, injustices, dérèglement climatique, pollution... Elle a aussi suscité une multitude d'analyses et de débats ainsi que des convergences pour construire une alternative.

Car un autre modèle est possible, respectueux des droits, plus juste, empreint de solidarité et d'égalité, à l'inverse d'un pouvoir politique qui déjà organise la poursuite et l'amplification des régressions sociales, politiques et environnementales.

Un modèle et des propositions que portent le SNES et la FSU, et dont seuls sont présentés ici des questionnements nouveaux par rapport aux congrès précédents, afin de permettre d'approfondir le débat et l'analyse et pour aboutir à des mandats renouvelés, forts et partagés, sans jamais en rabattre sur l'exigence de transformation sociale du SNES-FSU. Les mandats issus des précédents congrès gardent toute leur force et leur pertinence et continuent à être activement défendus par le SNES-FSU, même s'ils ne sont pas explicitement repris ici.

### 1. QUELS CHOIX POLITIQUES ET QUELS FINANCEMENTS POUR LA JUSTICE SOCIALE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

#### 1.1. Pour la justice fiscale

Malgré les discours lénifiants, la fraude et l'évasion fiscale perdurent, provoquant une perte de ressources de plus de 400 milliards d'euros pour les États. S'y ajoutent les pertes liées au dumping social et fiscal encouragé par l'UE et la mise en concurrence des territoires. Dans ce contexte, les mandats du SNES-FSU gardent toute leur pertinence. La taxe GAFA française tout comme les négocia-

tions fiscales engagées sous l'égide de l'OCDE sont une façade et ne sont pas à la hauteur des enjeux, alors que les bénéfiques records des géants du numérique sont favorisés par la crise.

Les gains de pouvoir d'achat pour les salariés (actifs ou retraités) doivent découler d'une autre répartition de la valeur créée par le travail et non d'allègements sociaux ou fiscaux qui entraînent un recul du bien commun (services publics et protection sociale). Le SNES-FSU continue de dénoncer la politique fiscale du gouvernement qui favorise les revenus du capital et du patrimoine.

#### 1.2. La transition écologique

Cinq ans après l'accord de Paris, tous les signaux sont au rouge. Sans mesures drastiques, la neutralité carbone ne sera pas atteinte en 2050. Les déclarations d'intention doivent se traduire par des décisions fortes prenant en compte les besoins des populations les plus fragiles et exposées.

Après une loi sur la transition énergétique qui manquait d'ambition au début du quinquennat, le président de la République persévère avec le projet de loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » : les propositions les plus ambitieuses de la Convention citoyenne ne sont pas reprises et la priorité est à nouveau donnée à la compétitivité et à la liberté d'entreprendre. Sur ces questions, les mandats du SNES-FSU restent malheureusement d'actualité.

### 2. PROTECTION SOCIALE ET POLITIQUES SOCIALES

#### 2.1. Tensions dans le monde du travail et protections sociales

La crise sanitaire, entravant de nombreuses activités a renforcé l'ubérisation et les géants du commerce en ligne tout en mettant en grande difficulté les travailleurs de nombreux secteurs qui ont été qualifiés de non essentiels.

La précarité s'est accrue dans le prolongement des réformes régressives du droit du travail. Le télétravail, imposé dans des conditions matérielles inégales et souvent dégradées, provoque un alourdissement de la charge de

travail, une dissolution des collectifs et des solidarités professionnels et un effacement des frontières entre vie personnelle et vie professionnelle. Les réflexions et mandats adoptés au congrès de Rennes sur les transformations du monde du travail doivent être poursuivis. Les droits des travailleurs doivent être reconquis, renforcés et étendus, en approfondissant la réflexion sur les droits des plus jeunes.

### 2.2. Assurance chômage, un projet de réforme inacceptable

La réforme de l'assurance chômage lancée à l'automne 2019 a été reportée jusqu'à avril 2021 en raison de la crise. Elle est particulièrement injuste et scandaleuse. Elle postule que les chômeurs et en particulier les plus précaires seraient responsables de leur situation. Elle impose des conditions plus difficiles à atteindre pour ouvrir les droits à l'indemnisation. Elle est contestée par les organisations syndicales et le Conseil d'État en a annulé un article qui portait atteinte au principe d'égalité.

Le gouvernement et le patronat veulent la relancer et instrumentalisent la dette de l'UNEDIC pour l'imposer. Cette dette est liée aux mesures prises pour préserver les revenus des personnes empêchées de travailler en raison de la crise sanitaire. Le gouvernement doit la reprendre et en organiser l'apurement ou l'annulation pour ne pas faire peser les conséquences financières de la crise sur les chômeurs.

### 2.3. Droit au logement et financement

La crise du logement s'est accentuée, ses effets sur la crise sanitaire sont particulièrement douloureux (augmentation de la pauvreté et du nombre de SDF). Les répercussions sont désastreuses notamment sur les enfants qui ne peuvent pas suivre une scolarité satisfaisante.

La loi ÉLAN (Évolution du logement, aménagement et numérique), dénoncée par le SNES-FSU, ne se traduit ni par des constructions supplémentaires suffisantes, ni par une amélioration sensible de l'habitat. Si le budget 2021 est légèrement en hausse (après trois années de baisse) c'est grâce aux réserves d'Action logement, acteur essentiel du parc social.

En pleine crise, l'État économise 1 milliard d'euros avec la réforme des APL qui diminuera le nombre d'allocataires de 600 000 en 2021. Le coût des loyers pèse, l'État lutte mal contre le peu de résultats du plafonnement en vigueur dans certaines villes et n'impose pas de sanctions dissuasives aux 53 % de municipalités qui dérogent aux 25 % de logements sociaux. Le SNES-FSU continue de lutter pour un droit au logement pour tous.

### 2.4. Financer la Sécurité sociale dans le respect de ses principes fondateurs

Les ressources de la Sécurité sociale et ses principes fondateurs ont été remis en cause par les gouvernements successifs dans le but de la réduire à un filet de sécurité pour les plus pauvres.

Les 136 milliards de la dette liée à la pandémie laissés à la charge de la Sécurité sociale traduisent la volonté de détruire la Sécu et de justifier la poursuite de la politique austérioritaire. Cette dette doit être transformée en emprunt d'État et être soit remboursée à long terme à taux zéro, soit intégrée à un processus d'annulation d'une partie de la dette publique.

La création de la 5<sup>e</sup> branche autonomie est une attaque structurelle de la Sécu : gestion contraire au paritarisme, financement par l'impôt, transfert d'autres branches, et éventuellement recours au privé. La perte d'autonomie est un aléa de la vie et trouve naturellement sa place dans la branche maladie. Le SNES-FSU s'oppose à ces mesures et

rappelle que ses positions et propositions restent pertinentes.

## 3. SANTÉ : UN DROIT FONDAMENTAL À GARANTIR

### 3.1. Protection sociale complémentaire et 100 % Sécu

Le SNES-FSU réaffirme son opposition aux contrats ou règlements collectifs qui découpent santé et prévoyance et qui suppriment les solidarités avec les retraités, au désengagement de l'assurance maladie obligatoire vers les complémentaires. Il est pour la prise en charge de l'ensemble des soins prescrits par l'assurance maladie obligatoire et la défense des valeurs et pratiques mutualistes. Il réaffirme son opposition à l'obligation d'adhésion des agents (de manière générale) et à une complémentaire notamment choisie par l'employeur, sur le modèle de ce qui est appliqué pour les salariés du privé depuis 2016 (ANI de 2013). Il continuera dans un front syndical large de défendre ses mandats et dénonce la volonté gouvernementale d'imposer des contrats de groupe à adhésion obligatoire aux agents de la Fonction publique. Le SNES, avec la FSU, poursuivra son engagement pour la Sécu dans le prolongement de l'Appel de Saint-Étienne.

### 3.2. Politique de santé : un droit effectif pour tous, une démocratie sanitaire à refonder, un monde des soignants à reconstruire

Avant la crise sanitaire, les mobilisations pour l'hôpital étaient nombreuses et intenses. L'austérité imposée à l'hôpital public depuis plus d'une décennie a révélé au grand public ses effets destructeurs.

La crise a imposé l'ouverture de négociations pour l'hôpital et ses agents, mais les mesures prises dans le cadre du Ségur de la santé sont largement insuffisantes et les fermetures de lits se sont poursuivies en 2020.

Le système et les droits aux soins doivent être renforcés. Le SNES-FSU rappelle la nécessité de lutter contre les restes à charge et les déserts médicaux, de revenir sur toutes les mesures reportant les coûts sur les patients, de lutter contre les inégalités en santé et de développer la prévention et la prise en charge des maladies chroniques. La crise sanitaire a montré l'inefficacité des ARS et la nécessité de développer un égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

## 4. RETRAITES : DES PROJETS DE RÉFORMES SYSTÉMIQUE ET PARAMÉTRIQUE À COMBATTRE

La réforme a été votée début 2020 à l'Assemblée : une loi organique impose une gestion à l'équilibre sur cinq ans et une loi ordinaire crée un système à points. Suspendue en mars 2020, la réforme a un avenir incertain. Le SNES-FSU demande le retrait de ce texte qui va conduire à une baisse importante des pensions, notamment pour les femmes.

Des mesures paramétriques sont aussi probables. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) chiffre le déficit du système à 23,5 milliards d'euros en 2020 du fait d'une dégradation des recettes et propose le recul de l'âge de départ à la retraite (64,2 ans en 2030) et la baisse de la

## THÈME 3

pension moyenne de 0,2 point. Le SNES-FSU dénonce une manipulation qui consiste à gonfler les déficits pour justifier des mesures brutales.

La part des retraités dans le PIB diminue depuis 2014 du fait des réformes régressives successives. Cette baisse va se poursuivre et si le niveau de vie moyen des retraités est actuellement équivalent à celui des salariés, le COR prévoit un décrochage important entre actifs et retraités et un retour aux années 1980 en 2070. La pension nette moyenne va certes augmenter mais moins que le revenu d'activité moyen.

Les réponses au financement des retraites ne sont pas à trouver dans la paupérisation des retraités ni dans un prolongement de l'activité professionnelle qui réduit le temps à la retraite et fait obstacle à l'emploi des jeunes.

Les revendications et les analyses du SNES-FSU gardent toute leur pertinence. Il propose : lutte contre les exonérations, la fraude et l'évasion fiscale, augmentation des salaires et traitements, lutte contre le chômage, augmentation des cotisations patronales et égalité professionnelle effective entre femmes et hommes.

### 5. LE RÔLE ET LE NIVEAU D'INTERVENTION DES SERVICES PUBLICS

#### 5.1. L'organisation territoriale de l'État

E. Macron poursuit les réformes passées de restructuration des services publics (SP) et des administrations centrales. Son ambition libérale austéritaire de circonscrire l'intervention de l'État au strictement régalién, se traduit par plus d'autonomie normative pour les collectivités territoriales. Pour le SNES-FSU, le danger est double : inégalité de traitement des usagers et détérioration de la qualité des SP.

Dès le rapport CAP 2022, il s'est agi de baisser les dépenses publiques, avec par exemple un recours accru au numérique. S'en suivent une nouvelle organisation de l'État et une réforme des administrations centrales avec notamment le transfert des missions sport, jeunesse, éducation populaire à l'Éducation nationale. Les administrations centrales sont assignées à des missions de conception et d'évaluation. Ainsi les circulaires nationales doivent être limitées, les textes d'application étant renvoyés à la décision des préfets. Le SNES-FSU dénonce la possibilité depuis 2020 d'intégration des services de l'Éducation nationale aux secrétariats généraux communs des départements, sous l'autorité des préfets, elle fait courir le risque de perte d'autonomie et de qualité du service public d'éducation.

#### 5.2. Loi 4D

Le projet de loi 4D (Décentralisation, Déconcentration, Différenciation, Décomplexification) permettrait la multiplication d'expérimentations locales et déléguerait plus de compétences aux collectivités territoriales. L'argument de la plus grande efficacité du renvoi au local est très contestable en termes de service public rendu.

Des expérimentations (recentralisation du RSA, logement, transferts de compétences à la carte pour les Régions) et l'extension du pouvoir normatif des collectivités sont prévues. Le droit d'expérimentation sans autorisation préalable de l'État serait donné aux Régions. D'autres CT pourraient ensuite adopter les mesures expérimentées quelle que soit leur situation. Le SNES-FSU rappelle son attachement à l'égalité de traitement des citoyens sur tout le territoire, il s'oppose donc à l'extension d'un pouvoir réglementaire ou normatif aux Régions.

Dans le champ de l'éducation, la médecine scolaire serait transférée en totalité aux départements, pour créer un service départemental médical de l'enfance. Les gestionnaires d'EPL, passeraient sous la double autorité de l'État et de la CT de rattachement. Le gouvernement organise la poursuite de la régionalisation toujours plus grande de l'Éducation.

## 6. DROITS ET LIBERTÉS

### 6.1. Contre l'escalade sécuritaire

La dérive sécuritaire du gouvernement remet en cause les libertés fondamentales et donc la démocratie.

La répression du mouvement social s'est traduite par des mesures d'intimidation, de gardes à vue systématiques, de poursuites pénales contre des militants, notamment syndicalistes, mais aussi contre des lycéens. Le SNES-FSU réaffirme son soutien aux militants victimes de ces pratiques. Les violences policières se sont multipliées, le droit à manifester a connu de sérieuses restrictions.

Il réclame l'abrogation de la loi dite de sécurité globale qui porte atteinte à la liberté d'informer, présente des dangers majeurs quant au respect de la vie privée, de la liberté d'expression, ouvre la voie à la privatisation de la police et vise à empêcher le recueil de preuves des formes les plus anti-démocratiques et violentes de la politique sécuritaire du gouvernement.

### 6.2. Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les idées d'extrême droite

Les actes racistes et antisémites se multiplient et se radicalisent, encouragés par la banalisation dans le débat public de discours issus de l'extrême droite.

Certaines dispositions du projet de loi « confortant le respect des principes républicains », anciennement « loi contre le séparatisme » visent, sans jamais le citer dans ses articles, le contrôle du culte musulman. La lutte contre le terrorisme islamiste ne doit pas être le prétexte, encore une fois, de division des catégories populaires et du salariat quelles que soient leurs origines et/ou leur confession. Cela participe d'une stratégie au profit des détenteurs du capital que condamne le SNES-FSU.

Le SNES-FSU continue de lutter contre le racisme et les idées d'extrême droite sous toutes leurs formes, contre les stigmatisations que subissent les musulmans, ou ceux qui sont considérés comme tels.

### 6.3. Sécurité et accessibilité des établissements

Sous prétexte de simplification, le ministère a supprimé l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement pour le remplacer par une cellule du bâti scolaire, malgré l'opposition unanime de ses membres.

Le SNES et la FSU exigent la création de groupes de travail pérennes sur tous les sujets liés à la sécurité et à l'accessibilité.

### 6.4. Législation sur les stupéfiants

La logique répressive n'apporte aucune solution au problème de l'usage de cannabis, massif en France.

Traiter cette question comme un problème de santé publique est l'unique moyen de rendre crédibles et efficaces les campagnes de prévention, notamment en direction des jeunes.

La réglementation de l'usage et de la vente, sous le contrôle de l'État mettrait fin aux trafics et doit être mise en débat.

## 6.5. Lutte contre l'âgisme

Ce sont toutes les formes de discrimination, de mépris fondées sur l'âge et qui touchent particulièrement les personnes âgées. Les stéréotypes abondent. Les seniors refusent qu'on les infantilise ou les méprise.

Les mesures âgistes se multiplient : taxe sur les médicaments, augmentation de la cotisation pour les mutuelles à partir de 70 ans, moindre accès aux aides sociales après 60 ans.

L'âgisme doit être combattu. Le SNES-FSU oppose une autre vision de la société, où chacun trouve place toutes générations confondues.

## 6.6. Lutte contre les violences sexistes, sexuelles et/ou intrafamiliales

Le SNES-FSU revendique une véritable politique d'éradication des violences sexistes et sexuelles, et leurs conséquences sur la santé et le travail des victimes, personnels et usagers. L'Éducation nationale est plus que carente en la matière.

## 6.7. Droits des personnes trans

Le SNES-FSU revendique la prise compte des problématiques spécifiques aux personnes trans dans les politiques publiques : congé de transformation pour les personnels, guide d'accompagnement des élèves transgenres...



# THÈME 3

## ZOOM

### TERRITORIALISATION : DÉFENDRE L'AMBITION POUR TOUTES ET TOUS

RAPPORTEUSES - RAPPORTEURS

CLAIRE GUEVILLE, DANIEL LE CAM,  
XAVIER MARAND, THIERRY REYGADES

L'École connaît actuellement un double mouvement :

- renvoi au niveau local (académique ou de l'établissement) d'un nombre croissant d'arbitrages ;
- glissement vers les collectivités territoriales de missions jusqu'alors dévolues à l'Éducation nationale : coconstruction État-Régions de la carte des formations, transfert de la mission d'information sur l'orientation et de la médecine scolaire, mise sous tutelle partagée des gestionnaires...

Ces choix découlent d'une conception libérale de l'exercice quotidien des missions de service public : transfert au privé des emplois publics, essentialisation des inégalités sociales, territoriales ou culturelles.

Le respect du cadre réglementaire national n'est plus une priorité. Les politiques ministérielles récentes renforcent la dérégulation et l'individualisation de la gestion des établissements, voire des personnels. Le cadre national, protecteur du principe d'égalité, s'efface au prétexte d'une adéquation aux territoires et aux particularités locales. C'est un renoncement à une même ambition pour toutes et tous.

Les collectivités territoriales prennent la main sur la nature et l'ouverture de certaines formations, ainsi que sur l'orientation et les parcours des élèves, générant des inégalités d'accès aux diplômes. Elles se voient aussi transformées en prestataires de l'État dans d'autres domaines : bâti, informatique, restauration, etc. Ces missions n'étant pas financées à hauteur suffisante par l'État, lequel par ailleurs impose une réduction de l'emploi public, les collectivités font souvent le choix d'externaliser et donc de privatiser des missions.

Se développent aussi des dispositifs communs Éducation nationale-collectivités territoriales (2S2C, Cités éducatives...) qui brouillent les responsabilités et les finance-

ments, tout en permettant l'entrisme d'offices privés. Le SNES-FSU défend l'Éducation nationale, ses personnels, ses élèves, ses usagers.

Or la territorialisation du service public d'éducation remet en cause sa légitimité même par des aspects multiformes : exercice quotidien des métiers, rapport au statut et à sa pertinence, administration du service public d'éducation, adaptations locales des formations, des enseignements et de leurs horaires, définitions locales des diplômes...

Le SNES-FSU exige :

- un cadre réglementaire national s'imposant à tous les établissements dans le respect des règles statutaires : horaires d'enseignements, programmes, carte des formations... ;
- la fin de toute forme de contractualisation en direction des établissements : contrats d'objectif, auto-évaluation, contrat local d'accompagnement... Le projet d'établissement doit permettre à l'ensemble de la communauté éducative de se doter d'une organisation et d'un mode de fonctionnement visant à améliorer le service public d'Éducation, en particulier la réussite des élèves, dans un cadre national ;
- la prise en charge par le service public d'Éducation de l'ensemble des missions de l'école et des personnels affectés : orientation, enseignement des LVER... Comment et jusqu'où tenir compte des particularités ou des besoins locaux tout en conservant les garanties du cadre national ?
- le respect de la liberté pédagogique, du statut et des missions des personnels par les collectivités territoriales : choix des manuels scolaires, dotations en matériel... ;
- le maintien d'un recrutement et d'un mouvement national des personnels à même d'assurer un vivier suffisant pour répondre aux besoins de l'ensemble des territoires.

## Pour un syndicalisme rénové, renforcé et moteur du progrès social

RAPPORTEUSES - RAPPORTEURS

MÉLANIE FAIVRE, ODILE CORDELIER, DAVID CORONAT, MAGALI ESPINASSE,  
MATTHIEU LEIRITZ, DANIEL RALLET, FRÉDÉRIQUE ROLET, SOPHIE VÉNÉTITAY

### 1. INTRODUCTION

À moins de 18 mois de l'élection présidentielle, le paysage politique laisse augurer de difficultés à sortir de l'impasse entre un candidat adepte d'une accentuation des politiques libérales et un représentant de l'extrême droite. Le Président actuel cherche à enfermer le débat dans un futur duel l'opposant au Rassemblement National et, pour cela, investit, en plus des réformes destructrices du modèle social français et des solidarités, les thématiques chères à l'extrême droite. Après s'être attaqué aux retraites, à l'assurance chômage, au lycée et à l'enseignement supérieur, le gouvernement met désormais l'accent sur les questions sécuritaires, identitaires par le biais de lois mais en recourant aussi à la répression des forces contestataires et la restriction des libertés publiques et individuelles. Les discours sur les enseignements à tirer de la situation actuelle n'ont débouché sur aucune remise en cause d'un modèle de capitalisme financiarisé, les préoccupations environnementales affichées sont restées sans suite. La crise sanitaire, dans un contexte de creusement des inégalités et de paupérisation de toute une partie de la population a montré l'importance et l'utilité des services publics, mais on entend déjà du côté du gouvernement comme du MEDEF marteler le discours sur la dette et le besoin de réduire la dépense publique. Les réformes mises en veilleuse comme celle des retraites risquent de ressurgir, retardant encore l'âge de départ en retraite, et alors que le chômage croît, l'indemnisation des chômeurs est réduite.

Les organisations syndicales sont entravées dans leur action et leur rapport aux salariés par la situation sanitaire, minorées par le président de la République qui n'a pas caché son peu de considération pour les corps intermédiaires. Les licenciements et les problèmes salariaux provoquent des luttes sectorielles mais le manque de visibilité sur des perspectives globales d'amélioration, la difficulté à faire émerger des alternatives crédibles et partagées entravent les possibilités de mouvements plus larges. Dans la Fonction publique, les fédérations ont échoué à faire comprendre l'ampleur des transformations imposées par le gouvernement et leurs conséquences pour personnels et usagers.

Dans ce contexte, des initiatives intéressantes apparaissent, à l'image des organisations rassemblées dans le collectif « Plus jamais ça », initiatives à faire connaître plus largement. Le travail entre tous les mouvements progressistes doit s'intensifier, des contacts entre organisations syndicales et partis politiques devraient permettre de poser les fondements de projets pour une société plus juste et plus respec-

tueuse de l'environnement. La FSU et ses syndicats pour leur part devront développer les questions des services publics, notamment l'importance de l'éducation, celles de la protection sociale, la conception de la Fonction publique.

### 2. LA FSU

#### 2.1. Avenir et évolution

Le congrès FSU de 2019 a à nouveau validé la démarche consistant à travailler conjointement au renforcement de la FSU et de ses syndicats ainsi qu'au rassemblement du syndicalisme de transformation sociale par des étapes dont l'objectif serait l'unification. Le constat fut fait du peu d'avancées dans la mise en œuvre du mandat pour des raisons plurielles. La CGT, centrale dans ce processus d'unification, a été fortement bousculée par la politique du gouvernement Macron, avec les attaques contre tous les acquis sociaux (code du travail, retraites...). Elle a multiplié les journées d'action sans obtenir véritablement de gains substantiels en dépit de mouvements souvent importants. Des débats vifs sur la stratégie et l'orientation la traversent et ont conduit à reléguer au second plan les questions d'unification. La FSU de son côté a continué à agir pour promouvoir une unité d'action partout où cela était possible mais n'a pas vraiment pris d'initiative dans le sens d'une unité plus structurelle du syndicalisme. Ces préoccupations sont restées notamment le fait des militants sans irriguer véritablement tous les échelons des syndicats, sans être partagées par les syndiqués.

#### 2.2. Loi de transformation de la Fonction publique et syndicalisme

L'actualité récente devrait amener à prendre des mesures pour aller dans le sens du mandat. Au-delà des difficultés structurelles du syndicalisme déjà identifiées, notre fédération et par là même le syndicalisme de la Fonction publique risque d'être confronté à de lourds problèmes dans un avenir proche. La loi de transformation de la Fonction publique, en minorant le rôle des CAP et en réduisant leur nombre, en diminuant le nombre de représentants dans les instances va avoir des conséquences négatives sur le travail au plus près des personnels, touchant particulièrement le syndicalisme de métier que pratique le SNES-FSU. Cela rend aussi plus prégnante la question de la création d'un syndicat du second degré de la FSU rassemblant SNES, SNUEP et SNEP. D'autre part, la mesure de la représentativité établie sur public/privé telle

qu'imposée par le gouvernement, va écarter la FSU des concertations et négociations sur toutes les questions transversales concernant les salariés comme la protection sociale par exemple, ou les retraites.

L'urgence devrait nous conduire à renforcer les liens au niveau Fonction Publique, donner une visibilité plus grande au travail commun réalisé avec d'autres organisations (publications communes, expressions dans les instances, formations communes...), travailler avec la FSU à organiser les États généraux du syndicalisme décidés en 2019. Le rapprochement avec la CGT et toutes les organisations qui partagent notre objectif suppose d'aborder les questions sur lesquelles nous pouvons diverger, faire connaître ces débats, travailler à des synthèses.

## 2.3. Fonctionnement des instances régionales et académiques et dialogue social

### 2.3.1. FONCTIONNEMENT DES INSTANCES RÉGIONALES

Suite à la mise en place des grandes Régions regroupant plusieurs académies, les instances régionales se sont multipliées, sans qu'un fonctionnement satisfaisant ait vraiment été trouvé. La phase transitoire n'est toujours pas terminée et le temps militant est accaparé, parfois en vain, tant le dialogue social s'est dégradé. Cependant, le SNES et la FSU doivent continuer à affirmer leur présence dans les instances comme force de proposition et de revendication. Quels moyens syndicaux, quelles modalités d'organisation pour renforcer le rôle de la FSU et du SNES dans ces instances régionales et académiques ? La transformation des CTA en CSA aura aussi des conséquences qu'il faut dès maintenant mesurer pour continuer à agir efficacement.

### 2.3.2. INSTANCES FÉDÉRALES

Les instances fédérales ne jouent pas toujours leur rôle délibératif, faute le plus souvent de préparation suffisante et de mandatement des composantes. Mais elles sont un lieu très important d'échanges, essentiels pour faire vivre la fédération. Le transfert de compétences de l'État aux Régions se poursuit malgré l'opposition des personnels concernés et nécessite donc d'établir un rapport de force plus important : la FSU y a un rôle essentiel à jouer. Nous devons améliorer les modalités de travail commun dans ces instances fédérales. Comment faire compte tenu des distances géographiques et du temps militant disponible ? Des pratiques de travail à distance expérimentées durant la pandémie peuvent-elles être utilisées de façon plus pérenne ?

### 2.3.3. LES SFR

Les liens entre les SFR régionales et la SFR nationale se sont renforcés ces dernières années. Ce travail est à poursuivre. Les SFR régionales ont aussi intensifié leur activité, notamment grâce à des stages en académies réunissant actifs et retraités, tout particulièrement sur le dossier de la réforme des retraites. Il ne faut pas baisser la garde et ce travail doit se poursuivre.

### 2.3.4. LA FGR

La FGR-FP joue un rôle important au sein du « groupe des 9 » dans la mesure où, avec la FSU, elle porte spécifiquement la voix des retraités de la Fonction publique, en défendant le Code des Pensions. Le projet Macron de réforme des retraites prétendait aligner l'ensemble des régimes vers le bas pour réaliser la convergence public/privé. La FGR-FP a contribué à resserrer l'unité public/privé en participant aux luttes pour le pouvoir

d'achat des retraités et pour la reconnaissance de la place des retraités dans la société.

Cependant la FGR-FP connaît des difficultés du fait d'une diminution de ses adhérents directs et du départ de syndicats de l'UNSA ce qui fragilise son développement. Les mandats de Rennes gardent leur pertinence.

## 3. LE SNES-FSU

### 3.1. Place dans la profession et le débat public

La légitimité du SNES-FSU comme premier syndicat du second degré ne fait pas débat, mais il n'échappe pas, comme d'autres organisations à des remises en cause : concurrence de collectifs se présentant comme plus efficaces que des syndicats soi-disant dépassés, érosion du nombre de syndiqués, discours caricaturaux sur une position syndicale conservatrice et réfractaire au changement... Les formes d'engagement sont aujourd'hui de plus en plus diverses au détriment, parfois, de l'engagement syndical. Les mobilisations de ces trois dernières années (retraites, bac) ont montré que notre structure syndicale restait la plus à même d'organiser, relayer, amplifier la mobilisation. Comment ancrer durablement le SNES-FSU comme référence dans une profession qui se renouvelle et un débat public parfois réducteur ?

### 3.2. Organisation

Les observatoires de la vie syndicale ont confirmé la nécessité de renforcer le réseau de S1. Ce travail devra être poursuivi et amplifié, à l'aide d'outils à définir ou mettre à jour : lesquels ? L'isolement du secrétaire de S1, des syndiqués, dans des sections de petite taille est souvent évoqué : faut-il développer les échanges entre S1 à l'échelle d'un bassin ? d'une ville ?

Les S2 et les S3 doivent pouvoir se consacrer pleinement aux activités de leur périmètre d'action : quels outils et quelle forme de mutualisation pour atteindre cet objectif ? Le fonctionnement de nos instances à tous les niveaux doit être repensé : comment y faciliter l'implication de nouveaux militants ?

### 3.3. Communication

Plusieurs outils de la communication du SNES-FSU ont évolué depuis le dernier congrès : refonte du site internet et de *L'US MAG*, amélioration de la communication numérique notamment à travers les réseaux sociaux, sur lesquels nous sommes plus présents et plus réactifs. Le SNES-FSU y est, de loin, la première organisation syndicale de l'Éducation nationale. Le SNES-FSU a également été davantage présent dans les médias (papier, radio ou télévision), dans une période de forte actualité éducative (retraites, bac, Covid-19...). Enfin, à l'occasion des élections professionnelles, des campagnes thématiques (salaire correct exigé, 42H53, tempête d'effectifs...) ont été déclinées sur nos différents supports, papier et numérique. Le confinement lié à la crise sanitaire a amené le SNES-FSU à développer des outils d'échanges en direct avec la profession : foire aux questions, *US* adaptée au format numérique, interventions en direct sur les réseaux sociaux.

Ces avancées doivent être confirmées en renforçant le secteur communication du SNES-FSU, notamment sur le pôle numérique. La synergie entre communication papier et numérique doit être approfondie, en s'appuyant sur ce qui a été fait pendant le confinement (complément sur le site annoncé dans *L'US*). Les publications papier sont des outils incontournables pour les S1 qui doivent être avertis plus systématiquement et en amont de ce qui arrive dans



## THÈME 4

les établissements, pour quels publics, dans quel objectif. Par ailleurs :

- Quelle politique de newsletter aux syndiqués, à la profession, aux inscrits sur le site mais non syndiqués ?
- Faut-il avoir des déclinaisons disciplinaires ?
- Faut-il développer les outils d'échanges en direct ?
- Comment mieux mettre en avant les interventions du SNES-FSU dans les médias ?
- Quelle communication autour de la syndicalisation ?
- La communication du SNES-FSU a pour premier objectif d'informer les syndiqués, la profession, comment en faire un outil qui permette d'élargir l'audience du SNES-FSU afin de peser toujours plus dans le débat public ?

### 3.4. Formation syndicale

Outil de lien avec la profession et voie d'entrée vers l'adhésion, la formation syndicale doit tirer des enseignements de la période épidémique.

L'utilisation de la visio dans les stages offre des avantages (fréquentation) mais aussi des limites (échanges). Faut-il accroître l'offre de formation nationale et locale par la visio ?

Quelles que soient les formes, il est important de maintenir des possibilités de formations larges et variées aux militants, aussi bien politiques, informatives que techniques.

La mutualisation des riches plans de formations des S2/S3 est indispensable mais peu effective. Quels sont les blocages à cette mutualisation ? Que mettre en place au-delà des outils existants ?

Le développement de nouveaux services aux personnels nécessite une formation adéquate.

La visibilité du SNES-FSU en termes de formation peut être un atout dans la syndicalisation et dans la perspective des élections professionnelles. Des journées types « universités d'été » permettraient de mettre en avant les débats sur le métier, le syndicalisme.

Comment, au sein de la FSU, améliorer la complémentarité dans les offres de formation syndicale ?

Faut-il aller jusqu'à traiter prioritairement certains sujets dans des stages fédéraux ?

Au-delà de la FSU, quelle recherche de coopération avec les partenaires syndicaux, et d'abord la CGT ?

## 4. INTERNATIONAL

### 4.1. Le SNES-FSU dans le syndicalisme international

Avec cette particularité d'être un des rares syndicats au niveau européen et mondial à porter la voix des personnels du second degré tout en promouvant un syndicalisme de transformation sociale, le SNES-FSU confirme ses choix de s'impliquer et de peser au sein du Comité Syndical Euro-

péen de l'Éducation (CSEE), Région Europe de l'Internationale de l'Éducation (IE). Il continuera à développer des relations avec d'autres organisations afin de défendre les services publics, promouvoir la qualification et la revalorisation des personnels de l'éducation et la liberté pédagogique. Le SNES-FSU qui préside le Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation continuera d'agir dans l'espace francophone.

Avec la crise de la Covid-19 et son impact sur les systèmes éducatifs, les syndicats ont parfois tendance à jouer la carte du repli national alors que le partage d'informations et d'analyses, notamment au plan européen, permet de dénoncer l'utilisation abusive de comparaisons internationales de la part des ministres de l'Éducation.

Trois thématiques pourraient être davantage travaillées avec nos partenaires : le numérique qui touche tous les aspects du métier, l'école inclusive, et le renouvellement et renforcement des équipes militantes. Quelles sont les pistes à explorer afin de mieux appréhender ces nouveaux enjeux ?

Tout en réaffirmant les mandats adoptés au congrès de Rennes, le SNES-FSU a besoin de poursuivre sa réflexion sur une meilleure intégration des dimensions européennes et internationales dans ses analyses et activités.

Il faut renforcer le lien entre les activités européenne et internationale du SNES-FSU et son action au quotidien en y faisant participer davantage les militants.

### 4.2. Solidarité internationale

Dans un contexte marqué dans de nombreux pays par des conflits qui traduisent les aspirations démocratiques des peuples à faire reconnaître les droits fondamentaux d'expression, d'association, de manifestations et de grève, la solidarité entre syndicats est plus que jamais nécessaire. Le SNES-FSU développe depuis longtemps de multiples actions de solidarité qui s'incarnent dans des projets de coopération avec des syndicats partenaires principalement d'Afrique francophone mais aussi d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe centrale et orientale. Elles incluent des soutiens ponctuels aux syndicalistes de l'éducation menacés dans le monde, des rencontres et des échanges avec de très nombreux syndicats, le soutien à l'action du CSFEF et la participation aux forums sociaux.

Il entend poursuivre toutes ces formes d'action malgré les difficultés réelles posées par la crise sanitaire. Des partenariats nouveaux pourraient aussi être engagés, impliquant peut-être des S3 ou favorisant une coopération multilatérale entre le SNES et des syndicats partageant les mêmes problématiques. L'information et l'implication des militants du SNES dans la solidarité internationale passera par la diffusion de l'info-lettre aux S2 et S3 et par la promotion du blog international sur le nouveau site, outil d'information et de partage.

## ZOOM

# SYNDICALISATION

RAPPORTEUSES - RAPPORTEURS

ALAIN BILLATE, MARYLÈNE CAHOUE, SANDRINE CHARRIER,  
DAVID CORONAT, SOPHIE VÉNÉTITAY

Depuis le dernier congrès, le nombre de syndiqués continue de diminuer, de façon plus importante depuis le début de la pandémie en 2020. Plusieurs explications à cela : la difficulté de réunir les collègues dans les établissements, un réseau de S1 moins dense, une charge de travail accrue qui pousse les collègues à se détourner des pratiques syndicales, les conséquences de la loi de transformation de la Fonction publique. Le SNES-FSU doit absolument trouver les moyens de renforcer son audience et le nombre de ses syndiqués.

Paradoxalement, ce sont les catégories qui ont le plus besoin du soutien du syndicat qui s'en détournent le plus. Il faut d'abord faire mieux connaître le SNES-FSU auprès des jeunes et des entrants dans le métier. Comment joindre les stagiaires, les étudiants ?

La question n'est pas de réduire l'action du SNES-FSU à celle d'un « syndicat de services », mais les collègues attendent du syndicat l'aide dont ils ont besoin, notamment les plus précaires. On pourrait envisager, par exemple, d'accorder aux contractuels en CDD adhérents une aide financière, sur justificatif, pour les frais de déplacement non pris en charge par le rectorat, faute d'établissement de rattachement. Ceci pourrait aussi concerner les stagiaires qui n'obtiennent pas le remboursement des frais réels de déplacement.

Chaque secteur (Non-titulaires, AED-AESH, FIC-EDM, Métier-Catégories, retraités) pourrait produire une trame de « livret pratique » à compléter par les S3 avec tous les droits et aides disponibles (coordonnées des services sociaux des rectorats, MGEN, CAF, habitat social, etc.), livret réservé aux adhérents. Quels autres dispositifs proposer ?

Dans une profession en perpétuel renouvellement, dans un contexte où la culture de l'engagement syndical

est considérée avec plus de distance, il est indispensable de valoriser l'acte de se syndiquer au SNES-FSU, en amont mais aussi lors de l'adhésion. Avant l'adhésion, dans les campagnes, l'accent sera mis sur la conception du syndicalisme porté par le SNES-FSU, son projet pour l'École mais aussi ce qu'il apporte concrètement à ses adhérents (réseau de proximité, stages, mobilisations et actions collectives, conseils individuels, outils pour la réflexion pédagogique...). Il convient de marquer le temps fort de la première adhésion au SNES-FSU : aujourd'hui, parmi d'autres, elle n'est pas suffisamment valorisée. Un kit d'accueil donnant les clés pour comprendre le SNES-FSU : structures, contacts nationaux et locaux, outils syndicaux, sera conçu et envoyé à chaque nouveau syndiqué. Les ressources disciplinaires et sur les pratiques professionnelles seront particulièrement mises en avant. Le conseil et l'accompagnement des collègues seront développés pour toutes les opérations de gestion des personnels pour contrer l'amoin-drissement du rôle des CAP.

Le SNES-FSU mettra en pratique ses mandats de Rennes sur ses réflexions sur le métier. Des thématiques sur les pratiques professionnelles seront identifiées à échéances régulières et feront l'objet d'un travail approfondi qui irriguera ensuite l'appareil militant pour mieux être proposé à la profession. Des focus disciplinaires réguliers seront proposés pour faire le point sur l'actualité et les débats de fond d'une discipline, relayés ensuite à travers les différents outils de communication du SNES-FSU.

Pour la syndicalisation des retraités, le départ à la retraite est un enjeu crucial pour assurer la continuité syndicale, il faut favoriser les initiatives avant la fin de l'activité professionnelle.



## THÈME 4



# Projets de modifications statutaires instruites par la CA nationale les 17 et 18 novembre 2020

Conformément à l'article 26 des statuts, la Commission administrative nationale (CAN) réunie les 17 et 18 novembre 2020 a procédé à l'instruction des projets de modifications statutaires dont elle a été saisie. Ces propositions sont les suivantes :

## Modifications statutaires proposées par Clément Lefèvre et Marie Haye élu·e·s à la CAN pour l'École Émancipée lors de la CAN des 17 et 18 novembre

### MODIFICATION NUMÉRO 1

Ajout dans l'article 4 :

*« de combattre les discriminations qui perdurent dans la société, à l'école et dans le syndicat. Le SNES les combat y compris en son sein, en favorisant la place des personnes discriminées, notamment celle des femmes, dans ses instances, leurs prises de parole, leur accès aux responsabilités, et leur inclusion dans les textes qu'il produit à travers l'écriture inclusive. »*

### MODIFICATION NUMÉRO 2

Modification du préambule 4<sup>e</sup> alinéa, après : *« Il respecte le pluralisme dans son fonctionnement. »*

Ajouter :

*« ..., permet la représentation des tendances dans les instances délibératives et pour les tendances qui le souhaitent dans les instances exécutives (bureau national, secrétariat national et secrétariat général), qui doivent se tenir à intervalles réguliers ; il favorise l'intégration des minoritaires qui le souhaitent au travail des secteurs, y compris en responsabilité. Dans le cadre de ce droit de tendance, le SNES organise de façon concertée l'expression régulière de ces tendances dans la presse syndicale, sur son site internet et dans ses communications en direction des syndiqué-es. »*

### MODIFICATION NUMÉRO 3

Ajout d'un article 5 ter :

*« Dans le souci de favoriser le renouvellement et la rotation des mandats syndicaux, le SNES recherchera une forme de rotation de ces mandats. Il veillera à ce que la responsabilité de secrétaire départemental-e, académique et national-e, ainsi que celle de représentant-e de catégorie ou de secteur ne soit occupée par un-e même militant-e plus de trois mandats consécutifs. Pour tendre vers cette rotation, le renouvellement doit donc être anticipé autant que possible dès le second mandat, pour permettre par exemple un tuilage durant le troisième mandat. »*

# DÉFINITION DES SIGLES ET ACRONYMES UTILISÉS DANS CE DOCUMENT

## THÈME 1

<b>AED</b> : Assistant d'éducation	<b>ONISEP</b> : Office national d'information sur les enseignements et les professions
<b>AESH</b> : Accompagnant des élèves en situation de handicap	<b>Psy-ÉN EDA</b> : Psychologue de l'éducation, éducation, développement et apprentissages
<b>BEP</b> : Élèves à besoin éducatifs particuliers	<b>Psy-ÉN EDO</b> : Psychologue de l'éducation, éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle
<b>BTS</b> : Brevet de technicien supérieur	<b>REP/REP+</b> : Réseau d'éducation prioritaire/renforcé
<b>CLA</b> : Contrats locaux d'accompagnement	<b>SEGPA</b> : Section d'enseignement général et professionnel adapté
<b>CNED</b> : Centre national d'enseignement à distance	<b>SESSAD</b> : Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile
<b>CPC</b> : Commission professionnelle consultative	<b>SNESup</b> : Syndicat national de l'enseignement supérieur (FSU)
<b>CPE</b> : Conseiller principal d'éducation	<b>UE</b> : Unité d'enseignement
<b>CPGE</b> : Classe préparatoire aux grandes écoles	<b>UEE</b> : Unité d'enseignement externalisée
<b>DNB</b> : Diplôme national du brevet	<b>ULE</b> : Unité locale d'enseignement en prison
<b>ECG</b> : Classe préparatoire aux grandes écoles Économique et Commerciale de la voie Générale	<b>ULIS</b> : Unités localisées pour l'inclusion scolaire
<b>EREA</b> : Établissement régional d'enseignement adapté	<b>UPE2A</b> : Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants
<b>GRETA</b> : Groupement d'établissements publics d'enseignement	<b>VAE</b> : Validation des acquis de l'expérience
<b>MP2I-MPI</b> : (Classe préparatoire scientifique) Mathématiques, physique, ingénierie et informatique (MP2I) ou Mathématiques, physique et informatique (MPI)	

## THÈME 2

<b>AED</b> : Assistant d'éducation	<b>EPLE</b> : Établissement public local d'enseignement
<b>AESH</b> : Accompagnant des élèves en situation de handicap	<b>FCA</b> : Formation continue des adultes
<b>AG</b> : Assemblée générale	<b>HMIS</b> : Heure mensuelle d'information syndicale
<b>CA</b> : Conseil d'administration	<b>ICA</b> : Indemnité de charge administrative
<b>CAF</b> : Conseil académique à la formation	<b>ISOE</b> : Indemnité de suivi et d'orientation des élèves
<b>CAP</b> : Commission administrative paritaire	<b>M2</b> : Master 2
<b>CCP</b> : Commission consultative paritaire	<b>MEEF</b> : (Master) Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
<b>CDD/CDI</b> : Contrat à durée déterminée/indéterminée	<b>MENJS</b> : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
<b>CHSCT</b> : Comité hygiène, sécurité et conditions de travail	<b>MI-SE</b> : Maîtres d'internat – surveillant d'externat
<b>CP</b> : Commission permanente	<b>PIAL</b> : Pôle inclusif d'accompagnement localisé
<b>CPA</b> : Cessation progressive d'activité	<b>PPCR</b> : (Protocole) Parcours professionnels, carrières et rémunérations
<b>CPE</b> : Conseiller principal d'éducation	<b>Psy-ÉN EDO</b> : Psychologue de l'éducation nationale spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle
<b>CTA</b> : Comité technique académique	<b>TZR</b> : Titulaire sur zone de remplacement
<b>DCIO</b> : Directeur de centre d'information et d'orientation	
<b>DGAFP</b> : Direction générale de l'administration et de la Fonction publique	
<b>EMC</b> : Éducation morale et civique	

## THÈME 3

<b>2S2C</b> : (dispositif) Sport-Santé-Culture-Civisme	<b>GAFAM</b> : Google Apple Facebook Amazon Microsoft
<b>ANI</b> : Accord National Interprofessionnel	<b>LVER</b> : Langues vivantes étrangères et régionales
<b>APL</b> : Aide personnalisée au logement	<b>OCDE</b> : Organisation de coopération et de développement économiques
<b>CAP 2022</b> : Comité action publique 2022	<b>PIB</b> : Produit intérieur brut
<b>COR</b> : Conseil d'orientation des retraites	<b>RSA</b> : Revenu de solidarité active
<b>CT</b> : Collectivité territoriale	<b>SP</b> : Services publics
<b>ÉLAN</b> : (loi) Évolution du logement, aménagement et numérique	<b>UNEDIC</b> : Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
<b>EPLE</b> : Établissement public local d'enseignement	

## THÈME 4

<b>AED</b> : Assistant d'éducation	<b>IE</b> : Internationale de l'Éducation
<b>AESH</b> : Accompagnant des élèves en situation de handicap	<b>L'US</b> : L'université syndicaliste (titre du journal du SNES-FSU)
<b>CAF</b> : Caisse d'allocation familiale	<b>MEDEF</b> : Mouvement des entreprises de France
<b>CAP</b> : Commission administrative paritaire	<b>MGEN</b> : Mutuelle générale de l'Éducation nationale
<b>CDD</b> : Contrat à durée déterminée	<b>SFR</b> : Section fédérale des retraités
<b>CGT</b> : Confédération générale du travail	<b>SNEP</b> : Syndicat national de l'éducation physique (FSU)
<b>CSA</b> : Comité social d'administration	<b>SNESup</b> : Syndicat national de l'enseignement supérieur (FSU)
<b>CTA</b> : Comité technique académique	<b>SNUEP</b> : Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel (FSU)
<b>CSEE</b> : Comité syndical européen de l'éducation	<b>S1</b> : Section syndicale d'établissement
<b>CSFEF</b> : Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation	<b>S2</b> : Section départementale
<b>FGR-FP</b> : Fédération générale des retraités de la Fonction publique	<b>S3</b> : Section académique
<b>FIC-EDM</b> : (secteur du SNES-FSU) Formation initiale et continue – Entrée dans le métier	<b>S4</b> : Siège national
	<b>UNSA</b> : Union syndicale des syndicats autonomes



CONGRÈS NATIONAL  
**MONTPELLIER 2021**



du 29 mars au 2 avril